

PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR

**1 - Certificat de Qualification Professionnelle :
Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur**

2 - Sécurité du Travail en Hauteur en P.A.H

AUBERT FORMATIONS

Tél : 06 76 17 32 07 – contact@aubert-formationen.com - <http://aubert-formationen.com>
Organisme enregistré sous le N° 82 73 01124 73 après de la préfecture de région Rhône Alpes

1 - CQP Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur

AUBERT FORMATIONS est un organisme de formation accrédité par :

- La **CPNEF** (Commission Paritaire Nationale Emploi Formation) pour dispenser des formations :
 - **CQP OPAH** (Certificat de Qualification Professionnel des Opérateurs de Parcours Acrobatique en Hauteur)

Le Certificat de Qualification Professionnelle se déroule en deux étapes :

- Une formation initiale de 24 heures (dispensée par **AUBERT FORMATIONS**)
- Un stage pratique en entreprise de 120 heures environ. Les stagiaires sont pris en charge par un tuteur.

Un livret d'évaluation suivra le stagiaire durant toute sa formation, avec des appréciations données par le formateur et par le tuteur.

Après la formation initiale et le stage pratique, le formateur d'**AUBERT FORMATIONS** envoie au **SNEPA** pour présentation auprès de la **CPNEF** :

- **Le livret de formation**
- **L'attestation de réussite de secourisme** (PSC1, AFPS, SST ..)
- **L'attestation de travail de l'employeur**

En cas de réussite et de validation par la **CPNEF** un diplôme est attribué au stagiaire.

2 - Sécurité du Travail en Hauteur en P.A.H

AUBERT FORMATIONS est un organisme de formation Sécurité du Travail en Hauteur enregistré sous le n° 82 73 01124 73 auprès de la préfecture de région Rhône-Alpes

La formation S.T.H (Sécurité du Travail en Hauteur) se déroule en deux étapes :

- Une formation théorique sur :
 - Législation en vigueur
 - Le facteur de chute
 - La force de choc
 - Les mouflages
- Une formation Pratique ou nous apprendrons
 - Les déplacements lors des opérations de maintenance
 - Descente et remontée sur corde
 - Technique de montée sur arbre nu
 - Technique de mise en sécurité lors des opérations d'élagage et tronçonnage
 - Montage ou démontage d'atelier complexe, opération de mouflage
 - Le secours à personne lors des opérations de travail

Un contrôle continu du stagiaire durant toute sa formation sera complété par un examen de fin de stage, théorique et pratique.

Tous les stagiaires qui auront satisfaits à l'examen final recevront une attestation de capacité de travail en hauteur en Parcours Acrobatique en Hauteur

OPERATEUR DE PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR

Référentiel du Certificat de Parcours Acrobatique en Hauteur

S'ADRESSE AUX PERSONNES :

- Aimant le contact humain
- Etant apte médicalement
- Ayant + de 18 ans
- Etant en possession d'un brevet de secourisme.

DUREE DE LA FORMATION :

- 3 jours (soit 24 h)
- Stage de 120 h dans un parc (avec votre tuteur)

PRISE EN CHARGE :

- Possibilité de prise en charge par votre OPCA

LIEU DE LA FORMATION :

- **En INTRA**
 - Dans votre Parc
- **En INTER**
 - Suivant formation régionalisée

TARIF DE LA PRESTATION :

- **En INTRA**
2040,00 euros / groupe 12 maxi
- **En INTER**
310,00 par personne (hors hébergement)

INSCRIPTION :

Eric AUBERT

Guide de Haute Montagne

3 la buidonnrière 73500 AUSSOIS

Tel : 06 76 17 32 07

Mail : contact@aubert-formations.com

Site : <http://aubert-formations.com>

anisme de Formation enregistré sous
le N° 82 73 01124 73
Auprès de la préfecture de région Rhône-Alpes



RAPPEL LEGISLATIF :

La formation des Opérateurs et des intervenants de Parcours Acrobatiques en Hauteur se fera en suivant les préconisations du référentiel métier et compétences du C.Q.P « Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur », ainsi que les préconisations de la norme **AFNOR NF EN 15567-2**

OBJECTIF :

Apprendre les différentes fonctions d'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur en respectant le référentiel du CQP OPAH, de l'accueil des pratiquants à leurs départs en passant par la gestion du parc et des E.P.I et le secours si nécessaire.

CONTENU :

1. Contenu Théorique

- Normes AFNOR : Les exigences pour la construction et l'exploitation
- Rappel sur les forces en action (facteur chute, force choc, tirant d'air).
- Présentation du concept d'un PAH
- Les Equipements de Protection Individuelle :
 - Durée de vie
 - Duré d'utilisation
 - Entretien
- Notion de droit civil et pénal
- Les Incidents et Accidents

2. Contenu Pratique

- Ouvrir et fermer le Parc et les différentes activités
- Accueillir, conseiller, Prévenir
- Procéder à l'équipement des visiteurs
- Apporter les informations nécessaires pour une bonne utilisation du matériel et des équipements
- Evaluer l'aptitude à évoluer en autonomie sur les différents parcours
- Veiller au respect des consignes de sécurité
- Donner l'alerte et apporter son aide
- Assurer la propreté du site et un entretien préventif
- Participer aux flux d'informations
- **Activité complémentaire : Evacuation**
 - Cas simples
 - Cas graves et urgents

3. Mode d'évaluation

- L'après-midi du troisième jour de stage sera consacrée à l'évaluation du stagiaire :
 - Sur les différents rôles d'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur
 - Sur l'activité complémentaire : Evacuation
- Un livret de formation sera remis au stagiaire avec sa note du stage à la fin de la formation.

Alternance de formation pratique sur le terrain et théorique suivant les thèmes abordés.

L'accent sera surtout donné sur la pratique avec des mises en situations concrètes



AUBERT Eric
Guide de Haute Montagne

METHODE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur (CQP d'OPAH)

METHODE PEDAGOGIQUE

- La formation sera surtout axée sur l'apprentissage et la répétition des gestes avec correction des gestes pouvant présenter des risques immédiats ou ultérieurs pour le stagiaire.
Le contact avec les différents publics étant la base du métier, le stagiaire sera amené progressivement à s'exprimer clairement et distinctement devant le public par la répétition des briefings de sécurité

Partie Théorique : (3h00)

- Un tour de table sur les expériences personnelles des stagiaires vis-à-vis de la hauteur et des contraintes spécifiques de leur travail débutera la formation.
- Les explications sur le facteur de chute et la force de choc se feront par démonstration sur tableau blanc.
- Les données concernant la législation sur le travail en hauteur et sur l'entretien des Equipements de Protection Individuelle se feront par oral et par démonstration en salle

Partie Pratique : (16h00)

Durant la partie pratique, les explications et démonstrations seront réalisées sur la base des échanges préalables sur les tâches effectivement réalisées par les stagiaires.

Nous chercherons la meilleure solution possible correspondant au contexte législatif, à la limite d'utilisation du matériel et à la contrainte physique des stagiaires.

Les exercices seront progressifs et évolutifs suivant la compréhension des stagiaires.

Validation : (2h00)

Un questionnaire de fin de stage sur la compréhension de la partie théorique et des forces en action terminera la formation.

Au préalable, les stagiaires seront jugés sur la compréhension des acquis appris durant la partie pratique de la formation. Un contrôle individuel des acquis permettra de dresser la liste des personnes jugées compétentes pour effectuer en sécurité les manœuvres apprises durant la formation

SUPPORT DONNE AUX STAGIAIRES :

Un fascicule sera remis à chaque stagiaire ayant participé à la formation. Ce fascicule comprendra :

- Les textes législatifs vus durant la formation
- Le facteur de chute
- La force de choc
- Le tirant d'air
- Les principales normes concernant les E.P.I
- Les nœuds appris durant le stage

SUPPORT REMIS AU DONNEUR D'ORDRE :

Un rapport avec des photos prises durant la formation sera donné.

Il comportera un avis avec les points forts et les points faibles sur chacun des stagiaires.

Il appartiendra à l'employeur, à la suite du bilan de formation d'accorder ou pas à l'employé l'habilitation de travail en hauteur.

ATTESTATION DE STAGE :

Une attestation individuelle de suivi de stage sera remise à l'employeur

CARNET DE FORMATION :

Un livret de formation sera remis au stagiaire afin qu'il puisse le remettre à son tuteur lors de la prise en charge de son stage pratique dans le parc de son choix. Il sera le lien entre l'organisme de formation, le tuteur dans le parc et la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation qui délivre le diplôme

Eric AUBERT

Guide de Haute Montagne

3 la buidonnrière 73500 AUSSOIS

Tel : 06 76 17 32 07

Organisme de Formation enregistré sous le N° 82 73 01124 73

SECURITE DU TRAVAIL EN HAUTEUR EN PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR

S'ADRESSE AUX PERSONNES :

Tout travailleur intervenant dans la fabrication, la maintenance ou le contrôle d'un Parcours Acrobatique en Hauteur

DUREE DE LA FORMATION :

- 3 jours (soit 21 h)

PRISE EN CHARGE :

- Possibilité de prise en charge par votre OPCA

LIEU DE LA FORMATION :

- **En INTRA**
 - Dans votre Parc

TARIF DE LA PRESTATION :

- **En INTRA**
2040,00 euros / groupe 8 maxi

INSCRIPTION :

Eric AUBERT

Guide de Haute Montagne
3 la buidonnaire 73500 AUSSOIS
Tel : 06 76 17 32 07

Mail : contact@aubert-formations.com
Site : <http://aubert-formations.com>

Organisme de Formation enregistré sous
le N° 82 73 01124 73
Auprès de la préfecture de région Rhône-Alpes



RAPPEL LEGISLATIF :

Article R4323-64

Il est interdit d'utiliser les techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes pour constituer un poste de travail.

Toutefois, en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque établit que l'installation ou la mise en œuvre d'un tel équipement est susceptible d'exposer des travailleurs à un risque supérieur à celui résultant de l'utilisation des techniques d'accès ou de positionnement au moyen de cordes, celles-ci peuvent être utilisées pour des travaux temporaires en hauteur.....

OBJECTIF :

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques concernant la législation et l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle lors des travaux de fabrication, maintenance ou contrôle d'un Parcours Acrobatique en Hauteur :

CONTENU :

Jour 1 matin : théorie

- Présentation du stage
- Questionnaire de début de stage
- La réglementation du travail
 - Les droits et devoirs des employeurs
 - Les droits et devoirs des employés
- La législation concernant les E.P.I de travail
- Le facteur de chute
- La force de choc
- Liste par les stagiaires des tâches à réaliser :
 - Au quotidien
 - Lors d'un montage ou entretien d'atelier

Après-midi : pratique

- Le déplacement simple sur atelier existant
- La mise en place en sécurité sur poste de travail
- Descente simple avec corde et antichute à corde
- Remontée sur corde avec poignées et antichute à corde
- Mise en place d'une ligne de vie provisoire

Jour 2 : pratique

- Techniques de montée sur arbre nu :
 - Technique de la fausse fourche
 - Technique par système ouvert
 - Cas de l'utilisation de l'échelle
- Les techniques de mises en sécurité pour l'élagage
 - Utilisation de la tronçonneuse
 - Déplacement dans l'arbre en sécurité
- Montage ou démontage d'atelier complexe, le mouflage
- Les différents registres d'un PAH

Jour 3 matin : pratique

- Le secours sur cordes :
 - Personne consciente à la descente
 - Personne inconsciente à la descente
 - Corde de travail débrayable

Après-midi : pratique et théorique

- Examen de fin de stage
 - Pratique
 - Théorique
- Bilan de fin de stage

L'accent sera surtout donné sur la pratique avec des mises en situations concrètes



AUBERT Eric
Guide de Haute Montagne

METHODE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Sécurité du Travail en Hauteur en Parcours Acrobatique en Hauteur

METHODE PEDAGOGIQUE

- La formation sera surtout axée sur l'apprentissage et la répétition des gestes avec correction des gestes pouvant présenter des risques immédiats ou ultérieurs pour le stagiaire.

Partie Théorique : (3h00)

- Un tour de table sur les expériences personnelles des stagiaires vis-à-vis de la hauteur et des contraintes spécifiques de leur travail débutera la formation.
- Les explications sur le facteur de chute et la force de choc se feront par démonstration sur tableau blanc.
- Les données concernant la législation sur le travail en hauteur et sur l'entretien des Equipements de Protection Individuelle se feront par oral et par démonstration en salle

Partie Pratique : (16h00)

Durant la partie pratique, les explications et démonstrations seront réalisées sur la base des échanges préalables sur les tâches effectivement réalisées par les stagiaires.

Nous chercherons la meilleure solution possible correspondant au contexte législatif, à la limite d'utilisation du matériel et à la contrainte physique des stagiaires.

Les exercices seront progressifs et évolutifs suivant la compréhension des stagiaires.

Validation : (2h00)

Un questionnaire de fin de stage sur la compréhension de la partie théorique et des forces en action terminera la formation.

Au préalable, les stagiaires seront jugés sur la compréhension des acquis appris durant la partie pratique de la formation. Un contrôle individuel des acquis permettra de dresser la liste des personnes jugées compétentes pour effectuer en sécurité les manœuvres apprises durant la formation

SUPPORT DONNE AUX STAGIAIRES :

Un fascicule sera remis à chaque stagiaire ayant participé à la formation. Ce fascicule comprendra :

- Les textes législatifs vus durant la formation
- Le facteur de chute
- La force de choc
- Le tirant d'air
- Les principales normes concernant les E.P.I
- Les nœuds appris durant le stage

SUPPORT REMIS AU DONNEUR D'ORDRE :

Un rapport avec des photos prises durant la formation sera donné.

Il comportera un avis avec les points forts et les points faibles sur chacun des stagiaires.

Il appartiendra à l'employeur, à la suite du bilan de formation d'accorder ou pas à l'employé l'autorisation de travail en hauteur.

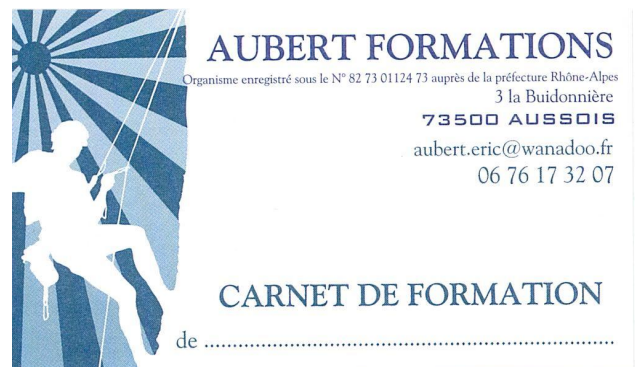
ATTESTATION DE STAGE :

Une attestation individuelle de suivi de stage sera remise à l'employeur

CARNET DE FORMATION :

Un carnet de formation servant d'attestation de stage sera remis à chaque stagiaire.

Le carnet pourra se mettre dans le portefeuille du stagiaire.



Eric AUBERT

Guide de Haute Montagne

3 la buidonnière 73500 AUSSOIS

Tel : 06 76 17 32 07

Organisme de Formation enregistré sous le N° 82 73 01124 73